
Recherche en
cancérologie

Cancers
Hématologiques

Appels à projets 2013

Programme Collaboratif de Recherche

"Cancers Hématologiques"

Appel à projets 2013

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Contexte

L'Onco-Hématologie concerne l'étude des hémopathies malignes développées au niveau du sang, de la moelle ou des organes périphériques. Ces hémopathies malignes sont stratifiées en plusieurs entités en fonction de leur lignée d'origine. Dans chaque catégorie, des maladies distinctes sont définies en fonction de la présentation clinique, la morphologie, l'immuno-phénotype et la génétique.

L'incidence des hémopathies malignes est variable d'un pays à l'autre. Les cancers du sang représentent environ 10 % de l'ensemble des cancers et constituent un défi pour les structures de santé, puisque certaines formes sont souvent associées à un pronostic favorable mais à condition que des moyens thérapeutiques optimaux soient mis en œuvre.

L'hématologie au Maroc est une spécialité très jeune. Les premières prémices remontent à la fin des années 70. Actuellement, près de 100 lits d'onco-hématologie sont disponibles, essentiellement répartis sur les CHU ; le nombre de nouveaux cas est estimé à environ 4000 /an.

La recherche médicale et fondamentale est largement développée dans les pays occidentaux et même en Japon et en Chine où les études épidémiologiques ont montré l'existence de types particuliers d'hémopathies malignes. Une revue de la littérature sur les bases de données internationales montre que la plupart des travaux de recherche publiés concernent les essais cliniques dans les leucémies et les lymphomes, les aspects biologiques, moléculaires et épidémiologiques des hémopathies malignes, et se sont particulièrement intéressés aux facteurs de risque, à l'évaluation des prises en charge, à la qualité de vie après traitement ou aux corrélations avec les aspects biologiques de ces pathologies.

Les travaux de recherche au Maroc se sont intéressés aux aspects biologiques des hémopathies malignes, en particulier les leucémies, et aux aspects cliniques et thérapeutiques.

Par ailleurs certaines données épidémiologiques de base sont retrouvées sur le Registre de la Région du Grand Casablanca. Les hémopathies malignes représentent 6,1% des cancers de l'homme et en occupent ainsi la 3^è position par ordre de fréquence. Chez la femme, elles représentent 4% des cancers et viennent en 5^è position après les cancers du sein, du col, de la thyroïde et des ovaires.

Le choix de l'onco-hématologie comme programme collaboratif de recherche est largement justifié car il permet de mettre le point sur une pathologie dont les caractères

épidémiologiques, biologiques et thérapeutiques sont fortement spécifiques. Malgré la relative rareté de ces pathologies par rapport à d'autres cancers autrement plus fréquents, ils constituent un terrain fertile de recherche au Maroc car, comme il a déjà été avancé, les travaux d'envergure dans ce domaine sont rares.

Ce programme a pour ambition de faire coopérer toutes les disciplines scientifiques (recherche fondamentale, recherche clinique, épidémiologie, santé publique et sciences humaines et sociales) autour de projets structurants. Dans ce contexte, La Fondation Lalla Salma a souhaité œuvrer avec les chercheurs afin de soutenir et développer un Programme Collaboratif de Recherche (PCR) consacré aux cancers hématologiques.

1.2 Objectifs

En prenant en considération les données internationales, la faisabilité des travaux en fonction des dispositions des équipes marocaines et les possibles répercussions directes de ces travaux sur la prise en charge des patients, les axes qui sont proposés par la Commission Spécialisée du PCR en onco-hématologie ont pour objectif :

- D'identifier les caractères épidémiologiques, cliniques et évolutifs des hémopathies malignes ;
- De caractériser sur le plan biologique, pathologique et génétique ces cancers ;
- D'améliorer la prise en charge des patients dans notre pays.

Un objectif majeur de ce Programme Collaboratif de Recherche est d'accroître, à travers la conception des projets, la fédération des équipes marocaines de recherche et le regard original sur les questions posées à l'interface de l'épidémiologie, des sciences humaines et sociales, de l'économie, de la santé publique, de la biologie et de la clinique. Cette interactivité entre différentes disciplines doit permettre aux patients de bénéficier plus rapidement des avancées de la recherche.

Ainsi, il est **fortement recommandé** de constituer dans le cadre de cet appel à projets, des partenariats pluridisciplinaires avec une maîtrise de projets partagés entre disciplines.

2. Champs de l'appel à projets

Cet appel concerne les projets ayant pour ambition de répondre à des questions issues de tous les champs disciplinaires qui seront abordés par une approche transversale et intégrée. D'où les propositions des axes de recherche suivants :

2.1 Elaboration d'un registre national des hémopathies malignes

La mise en place d'un registre national des hémopathies malignes est un préalable fondamental à toute recherche spécifique dans le domaine des hémopathies malignes. Il doit permettre des analyses descriptives et analytiques concernant les hémopathies malignes au Maroc.

2.2 Caractérisation biologique, pathologique, génétique et moléculaire des hémopathies malignes

Au-delà de ces aspects directement liés à la prise en charge du patient, le développement de la recherche dans ce domaine permettra d'avoir des données fiables et actualisées selon les pratiques internationales seules garantes de publications de haut niveau. Les projets soumis doivent aborder une des thématiques proposées et non rentrer dans le cadre de soutien aux plateformes.

Les thématiques de recherche sont les suivantes :

- Les syndromes myéloprolifératifs chroniques,
- Les leucémies,
- Les syndromes myélodysplasiques,
- Les syndromes lymphoprolifératifs.

2.3 Les Lymphomes : Epidémiologie, facteurs de risque, étiologies, facteurs pronostiques et évolutifs.

Le choix de cet axe de recherche est motivé par les données de la littérature qui reconnaissent un lien entre les LNH et de nombreux facteurs de l'environnement. Par ailleurs, les lymphomes de l'adulte se caractérisent par une très grande diversité dans les profils biologiques, cliniques et évolutifs. En plus de facteurs pronostics mondialement reconnus dans les classifications internationales comme la classification d'ANN ARBOR ou l'Index Pronostic International (IPI), d'autres facteurs inhérents à la biologie de la tumeur sont de plus en plus étudiés et confirmés. Les caractéristiques génétiques ethniques ou immunologiques de l'hôte sont également étudiées dans ce domaine.

C'est pour ces raisons qu'il est particulièrement important de développer cet axe de recherche dans notre pays car la plupart des données internationales sont rapportées sur des populations occidentales et doivent être validées sur la population Marocaine dans un but de meilleure prise en charge des patients.

2.4 Essais cliniques :

De nombreuses molécules thérapeutiques ont été développées dans les dernières années et certaines d'entre elles étaient validées dans la prise en charge des hémopathies malignes. Avec l'expansion des études biologiques mettant en évidence des cibles thérapeutiques potentielles, des essais cliniques sont également en cours afin d'étudier l'efficacité clinique de ces molécules. Les projets soumis dans cet axe peuvent concerner de nouvelles molécules ou des protocoles thérapeutiques déjà validés.

2.5 Qualité de vie, recherche socio-économique et anthropologique

L'objectif de cet axe de recherche est de permettre la réalisation de travaux socio-économiques se rapportant à l'évaluation de l'impact des thérapeutiques et des soins sur la qualité de vie, le système de santé, la société et les familles. Les travaux peuvent également

s'intéresser aux prévisions des besoins en plateformes de diagnostic et en structures de soins pour faire face à l'afflux des patients dans les différentes régions du Maroc.

Vous pouvez consulter la « **Classification Scientifiques Commune** » pour le cancer, pour des exemples de sujets scientifiques pertinents, au lien suivant :
<https://www.icrpartnership.org/CSO_French.pdf>

3. Modalités de participation

3.1 Durée des projets

La durée des projets ne peut en aucun cas dépasser 36 mois (3 ans).

3.2 Equipes éligibles

- Les projets devront émaner d'équipes appartenant à des unités de recherche d'organismes publics et associeront au moins trois équipes. L'association d'équipes de recherche fondamentale, épidémiologie, sciences humaines et sociales, économie de la santé, et de recherche clinique sera examinée avec une attention particulière.
- Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :
 - Organismes publics de recherche (université, Institut Pasteur, INH, CNESTEN, CNRST, etc.) ;
 - Organismes à but non lucratif (associations, fondations, etc.) ;
 - Etablissements de santé.
- La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où le coordonnateur de projet appartient au monde académique et où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.
- La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.3 Coordination du projet

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions de l'état d'avancement et de la communication des résultats.

Le coordonnateur s'engage à consacrer le maximum de temps nécessaire au management du projet. Concernant les équipes partenaires, au moins un membre de chaque équipe doit consacrer une bonne partie de son activité au projet. Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué.

3.4 Organisme gestionnaire

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention (une des trois options suivantes) :

1^{ère} Option : l'organisme de rattachement des chercheurs

L'organisme bénéficiaire ou gestionnaire (dans le cas où les équipes appartiennent à des organismes différents) est responsable devant la Fondation Lalla Salma de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes.

2^{ème} Option : Création d'association de chercheurs.

3^{ème} Option : le Coordonnateur de la Fondation Lalla Salma (avec externalisation de la gestion par un cabinet).

3.5 Critères d'éligibilité à la présélection des projets

Pour être éligibles, les projets et les coordonnateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Le projet doit répondre aux objectifs et champ du présent appel à projets ;
- Les projets devront associer au moins 2 champs disciplinaires différents ;
- Le projet doit avoir une durée ne dépassant pas 36 mois ;
- Le coordonnateur s'engage à consacrer le temps nécessaire et suffisant à la gestion ;
- Le dossier (document) de présélection et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent être clairement structurés et rédigés et doivent respecter les modalités de soumission du paragraphe 7 ci-dessous ;
- Les formulaires (dossier de présélection et dossiers de candidature) devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4. Processus de sélection et d'évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation, la Fondation Lalla Salma s'appuie sur un Comité d'Evaluation (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche et selon la procédure scientifique d'organisation et de fonctionnement de ce comité.

4.1. Procédure de présélection et de sélection

- Présélection des avant-projets à partir d'un document « Dossier de présélection » (Procédure 6) par les membres de la Cellule de Coordination (CC) du Comité Scientifique du Développement de la Recherche en Cancérologie (CSDRC).
- Tous les coordonnateurs sont informés par la Fondation Lalla Salma des résultats de la présélection. Seuls les coordonnateurs des avant-projets présélectionnés lors de la 1ère étape sont invités à soumettre le dossier final de leur projet.
- Evaluation des dossiers finalisés des projets par le Comité d'Évaluation (CE).

4.2. Processus d'évaluation

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : vérification que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Evaluation des avant-projets de présélection ;
- Présélection des avant-projets soumis à présélection ;
- Information des coordonnateurs dont les avant-projets sont présélectionnés pour soumettre une version complète de leur projet définitif ;
- Evaluation des dossiers définitifs :
 - Expertise externe : des experts extérieurs, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
 - Evaluation par le CE :
 - Les membres du CE évaluent les projets en tenant compte des expertises externes ;
 - Le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
 - Le CE propose une liste des projets à financer par La Fondation.
- Résultats : décision finale et publication des résultats.

Les rapporteurs et experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la Charte de Déontologie de la Fondation Lalla Salma (Procédure 1) et à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel.

4.3. Critères d'évaluation

Qualité et originalité scientifique, dynamique collaborative, faisabilité technique et financière, et impact potentiel des résultats, constituent les critères de base de l'évaluation.

4.3.1 Avant-Projet

Lors de la 1^{ère} phase du processus de sélection, les avant-projets (Procédure 6) sont évalués sur les critères suivants :

- La qualité scientifique du projet, (pertinence, originalité et positionnement au niveau national et international) ;

- L'impact scientifique et médical du projet ;
- La qualité de la méthodologie et des technologies envisagées ;
- La qualité et l'expérience des équipes participantes ;
- La faisabilité du projet, le calendrier de réalisation et l'adéquation du financement demandé.

4.3.2 Projet (définitif) :

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs (experts externes) sur les projets sont les suivants :

- Qualité scientifique du projet :
 - Excellence au regard de l'état de la science ;
 - Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
 - Pertinence et originalité du projet en égard aux priorités du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
 - Clarté des objectifs.
- Coordonnateur et équipes participantes :
 - Qualités et expérience du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
 - Niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
 - Dynamique collaborative (complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes du réseau associées au projet, qualité du partenariat éventuel).
- Méthodologie et faisabilité
 - Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
 - Ressources humaines allouées au projet ;
 - Ressources techniques (centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc.) ;
 - Respect des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
 - Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
 - Adéquation et justification du financement demandé ;
 - Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.
- Impact du projet :
 - Impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
 - Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet (au niveau scientifique, économique et social).

5. Dispositions générales

5.1. Subvention de la Fondation Lalla Salma

Le financement de La Fondation sera attribué selon les dispositions de la procédure relative aux subventions allouées par La Fondation (Procédures 2 et 3). Le bénéficiaire/l'organisme bénéficiaire, les équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter tels que précisé dans le « Dossier de candidature » (les Procédures 7).

La subvention pourra financer :

- L'équipement inférieur à 50 000 DHS ;
- Le fonctionnement et divers consommables ;
- Les frais de personnels à titre temporaire : le financement de frais de personnels (doctorants, post-doctorants, techniciens) dans le cadre de CDD, indemnités/bourses de stage ;
- Les frais de gestion, (ne dépassant pas un maximum de 5 % du montant de la subvention allouée par La Fondation) ;
- Les prestataires de services (dans le respect des règles définies dans la procédure relative aux modalités d'attribution des subventions de La Fondation).

5.2. Publication et communication

Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera publié par La Fondation.

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnées devra obligatoirement mentionner la référence de la Fondation Lalla Salma.

6. Calendrier de l'appel à projet

Lancement de l'appel à projets : PCR Cancers Hématologique		15 mai 2013
Phase 1 : Avant-projet	Envoie/Remise du document à la Fondation Lalla Salma, villa n°1, Touarga Fouaka, Mechouar Saïd, Rabat - 10 070	Date limite : 28 juin 2013 à 17 H
	Présélection par la Cellule de Coordination du CSDRC, assistée par la Commission Spécialisée (CS)	1^{er} au 12 juillet 2013
	Envoi des résultats aux coordonnateurs par E-mail	3^{ème} semaine de juillet 2013
Phase 2 : Projet finalisé (Ne concerne que les projets présélectionnés)	Soumission du projet finalisé Envoi papier (trois originaux intégrant les signatures à appel à projets), le cachet de la poste faisant foi ; Ou livraison sur place aux heures de bureau à la même adresse	Date limite : 27 septembre 2013 à 17h
Publication des résultats		1^{er} novembre 2013

7. Modalité de soumission

Avant-projet :

Le document de l'avant-projet doit être rédigé (en trois exemplaires) selon le canevas à la Procédure 6, et déposé contre accusé réception, ou adressé par voie postale, à la Fondation Lalla Salma, villa n°1, Touarga Fouaka, Mechouar Saïd, Rabat-10 070.

Dossier de candidature présélectionné :

Le dossier de candidature (Procédures 7), doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier est soumis sous format papier en trois exemplaires originaux dûment signés par les personnes responsables et envoyés dans le respect des délais susmentionnés au paragraphe 6.

8. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Fondation Lalla Salma www.contrelecancer.ma. Ils seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet et une copie sera adressée à l'organisme d'appartenance du coordonnateur.

9. Contact

Pour complément d'information consulter la rubrique "Recherche en cancérologie" sur le site de la Fondation Lalla Salma www.contrelecancer.ma.

Tél : + 212 (0) 537 661 055 / 537 661 000

Fax : + 212 (0) 537 661 066

Email : contact@alsc.ma